

Gironde : près de 700 kg de résine de cannabis saisis depuis novembre

Par **Alexandra Perrini**

Publié le 26/02/2024 à 11:48, mis à jour le 26/02/2024 à 14:41

[Copier le lien](#)



Écouter cet article

00:00/02:25



Lors d'un contrôle douanier sur l'Autoroute A20 la douane avait découvert 291 kg de résine de cannabis. (Image d'illustration) *hkama / stock.adobe.com*

Deux individus liés à un trafic de stupéfiants ont été mis en examen et placés en détention provisoire le 23 février. Les malfaiteurs exportaient notamment leurs produits vers Paris, Mulhouse et Bordeaux.

Deux individus âgés de 39 et 40 ans ont été mis en examen puis placés en détention provisoire notamment pour importation de produits stupéfiants, a appris *Le Figaro* dans un communiqué du tribunal de Bordeaux datant du 23 février. Les deux hommes ont été interpellés trois jours avant à Perpignan et 405 kilogrammes de résine de cannabis ont été saisis par les forces de l'ordre.

Le 15 novembre dernier, un homme âgé de 23 ans, lié à ce même trafic, avait été mis en examen puis placé en détention provisoire. Lors d'un contrôle douanier trois jours plus tôt, la douane avait découvert 291 kg de résine de cannabis dans son véhicule. C'est par son interpellation que les enquêteurs ont pu remonter jusqu'aux deux autres suspects.

Au total, près de 700 kilogrammes de résine de cannabis ont ainsi été saisis par les services douaniers.

Véhicule incendié

Ce jeune homme de 23 ans originaire de Perpignan avait été arrêté le 12 novembre lors d'un contrôle routier au péage Toulouse nord sur l'Autoroute A20. L'homme avait refusé d'obtempérer et même décidé d'incendier son véhicule. Les flammes n'ont toutefois pas eu le temps de détruire les 291 kg de résine de cannabis, alors saisis par les douaniers.

L'enquête s'était alors poursuivie par le détachement de l'Office anti-stupéfiants (OFAST) de Toulouse et une information judiciaire avait été ouverte. Grâce aux investigations menées par les équipes de Toulouse et Perpignan, les forces de l'ordre ont mis la main sur les deux autres individus liés à ce trafic de stupéfiants.

Antécédents judiciaires

Les deux hommes sont interpellés le 20 février à Perpignan *«alors qu'ils formaient un convoi de deux véhicules remontant d'Espagne et à destination de Bordeaux»*, détaille encore le parquet dans son communiqué, ajoutant que les deux suspects sont défavorablement connus de la justice. L'un a déjà été condamné pour des faits similaires et le second se trouvait sous contrôle judiciaire *«dans le cadre d'un dossier distinct, mais portant également sur des faits de même nature.»*

Les deux individus sont également liés à des importations antérieures de produits stupéfiants, à destination de plusieurs villes telles que Paris, Bordeaux, Mulhouse, Nice et Lyon, depuis novembre 2023, précise Frédéric Porterie.